

La Lettre de

parly2

Bulletin d'information et de liaison des Copropriétaires et Résidents

Parly 2 (1968 - 2006) ::: Site officiel de la copropriété de parly2

parly2
le bonheur
d'être à l'ouest

Visites virtuelles

- LES APPARTEMENTS
- LES SERVICES
- L'ENVIRONNEMENT

• CLIQUEZ ICI

• CLIQUEZ ICI

• CLIQUEZ ICI

Plans d'Accès

• CLIQUEZ ICI

Contact

• CLIQUEZ ICI

Découvrez le Parlyweb LE PORTAIL D'INFORMATIONS ET D'ÉCHANGES DES PARLYSIENS CLIQUEZ ICI

"Lire en page 3"

Restez branchés !

La copropriété en mouvement

La copropriété en mouvement

3 Internet

3 E-services

3 La communication

4 Copro

4 CSP

5 Gérance

6 Infos

6 Assemblées

7 Diagnostics

8 Conseils

9 Promotelec

11 Questions

Réponses

Assemblées

12 Interview

12 Centre Commercial

14 Actualités

14 Centre Commercial

15 Club Ars



Dans le dernier numéro de la Lettre de Parly 2, nous invitons les Parlysiens à donner leurs avis sur cette publication trentenaire qu'est la Lettre de Parly 2 afin de s'assurer qu'elle corresponde bien à l'air du temps.

Tout d'abord, un grand merci à tous ceux qui, très nombreux, ont pris le temps de répondre, à cette "enquête de satisfaction". Vos réponses et vos commentaires expriment l'attachement fort des Parlysiens à ce "trait d'union" (nom de l'ancêtre de la Lettre de Parly 2) sur la vie de notre copropriété. Les premiers résultats indiquent :

Un niveau général de satisfaction sur sa présentation, sa lisibilité rend la lecture agréable et aisée.

Son contenu est jugé très intéressant, sérieux et éclectique.

A l'heure où certains se hasardent quelquefois dans des opérations de chirurgie esthétique coûteuses et aux résultats incertains, cette

jeune trentenaire pourra donc simplement se contenter de légers soins du visage pour apparaître, nous l'espérons, toujours plus jeune, plus attrayante et plus intéressante.

A ce titre, certains d'entre vous souhaitent voir développer d'autres dossiers techniques, des rubriques d'infos sur la sécurité ou les travaux du Centre Commercial ou bien encore retrouver une rubrique "courriers des lecteurs". La petite équipe de bénévoles qui réalise ces lettres, avec le sérieux des professionnels de l'écrit, s'attachera à prendre en compte vos souhaits avec toujours le même objectif d'informer, d'expliquer et de faciliter la communication entre les Parlysiens.

Vos premières suggestions sont déjà prises en compte dans ce nouveau numéro.

Bien sûr la Lettre de Parly 2 n'est pas le seul vecteur de communication de notre copropriété.

Depuis de nombreuses années maintenant, elle a développé son site Internet qui rencontre chaque mois, chaque année toujours plus de succès. Fort de cette réussite, une nouvelle étape a été franchie avec la création en décembre dernier de l'E-bulletin. Ce dernier permet à chaque internaute inscrit de s'abonner gratuitement pour recevoir par courriel des informations sur sa résidence (infos de votre conseil syndical, évènements, travaux en cours, infos du syndic, etc.). Vous trouverez dans ce numéro les modalités simples d'abonnement à ce nouveau support.

En ce début d'année 2007, d'autres mouvements sont intervenus.

Les assemblées générales des Conseils secondaires qui se sont tenues au cours du dernier trimestre 2006 ont élu pour trois ans leurs conseils de résidence et leurs représentants au sein du Conseil Principal. Un quart de nos résidences a vu l'élection de nouveaux Présidents. De même, nous nous félicitons de l'arrivée de nouveaux membres au sein des conseils, qui traduisent cette volonté de renouvellement nécessaire que j'appelais de mes vœux en novembre 2005 pour traiter les nombreux chantiers présents et futurs de notre copropriété.

Bien sûr, je remercie ici l'ensemble de ceux qui ont tant contribué par leur dévouement et leur expérience à faire toujours plus et mieux pour l'harmonie et la gestion de notre copropriété.

Merci plus particulièrement à Monique TARDY et Jean-Francois PEUMERY qui ont "donné" respectivement 12 ans et près de 25 ans au sein du bureau du Conseil principal.

Enfin signe de vitalité et du renouveau, je salue avec bonheur l'arrivée de Sylvie BADUEL, nouvelle gérante qui vient renforcer l'équipe de la gérance.

Parly 2, une copropriété toujours en mouvement.

Patrick CHAPOTOT

La Lettre de Parly 2 n° 60

Local Postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex

Tél. : 01 39 55 31 11 - Fax : 01 39 55 04 44

Email : parlycom@parly2.com

Site : www.parly2.com

Responsable de la publication : P. Chapotot,
Directeur de la rédaction.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

P. Chapotot, F. Decagny, B. Labelle, F. Leridon,
S. Nadreau, D. Projetti, L. Sauvé, C. Rich,
M. Texier, Centre Commercial.

Photos : N. Broquin, Club Ars, F. Decagny, Centre
Commercial, Springer & Cie.

GLOBAL GRAPH - 01 60 12 60 95 : Création,
maquette, réalisation, impression, mise sous film
de La Lettre.

Publicités : CaixaBank / CGPG / CPH IMMOBILIER /
CULINELLE / SURNETT - Groupe TFN.

Nouveau service gratuit

Recevez les informations de votre résidence dans votre boîte courriel (email)

Depuis le "relookage" de notre site **Parly2.com**, de nouvelles fonctionnalités sont désormais à la disposition des Parlysiens, avec notamment la possibilité de recevoir automatiquement des informations de la copropriété et de sa résidence par courriel. Ce nouveau service **entièrement gratuit** permettra dorénavant de disposer d'une actualité de proximité (avis de travaux, informations pratiques, évènements,



etc.) sans aucune formalité, autre que celle de s'inscrire :

1- Connectez vous à l'adresse : www.parlyweb.com/inscription

2- Remplissez le formulaire

3- Recevez dans votre boîte email l'information qui vous concerne

Alors Parlysiens à vos "clics" et restez branchés !

La communication participative

Il est encore trop tôt pour évaluer objectivement l'impact de la nouvelle version du Parlyweb sur les Parlysiens. En revanche, on peut d'ores et déjà se réjouir de la prise de conscience dans chaque Conseil Syndical Secondaire de l'opportunité de disposer de cet outil. En effet, aujourd'hui tous les conseils ont désigné leur correspondant internet et certains se sont déjà mis au travail... comme Chaillot, Rivoli, ou Longchamp rejoignant ainsi le groupe des "pionniers" Orangerie, Maillot et Varenne et j'en oublie ! Pour les autres, celles et ceux qui ne sont pas confrontés à une surabondance d'informations, inspirez-vous de ce qui existe déjà ici ou là. L'échange des "bonnes pratiques" est une excellente démarche. Dans la galerie de photos de Bagatelle, la résidence Vue du Ciel obtenue sans doute

grâce aux outils très performants que l'on trouve sur internet, n'est pas mal du tout ! Les amateurs de photos apprécieront les derniers souvenirs des fêtes de Noël, ou du dernier repas festif mais aussi les photos de certains arbres susceptibles d'être abattus... Bien entendu, il ne s'agit là que d'exemples visuels et priorité doit être donnée, me semble-t-il, à l'information utile pour les résidents. Le CSS de Rivoli vient de publier le premier numéro de son bulletin d'information "Rivoli-Infos" comme l'avait fait précédemment Maillot. Si vous prenez le temps de "voisiner", vous constaterez la disponibilité des comptes-rendus de réunion des CSS, des brèves annonçant la date des prochaines réunions, du passage d'Aquagest, ou bien le planning de certains travaux de réfection. Cette liste



n'est pas limitative et sera très certainement enrichie grâce à vous.

Ce qui est possible là aujourd'hui, peut l'être aussi ailleurs demain, parlez-en à vos représentants ou délégués, les moyens de communication existent, profitez-en. La participation est aujourd'hui au goût du jour, paraît-il ! Parly 2 étant toujours à l'avant-garde, engageons-nous alors toutes et tous dans la communication participative.

Louis SAUVEE

* Service gratuit pour l'entretien de la robinetterie. "Contactez votre intendant"

De l'étude à la réalisation



Culinelle
Créateurs de cuisines

BONTEMPI
CUCINE

4 rue de Versailles - 78150 Le Chesnay
www.culinelle.fr

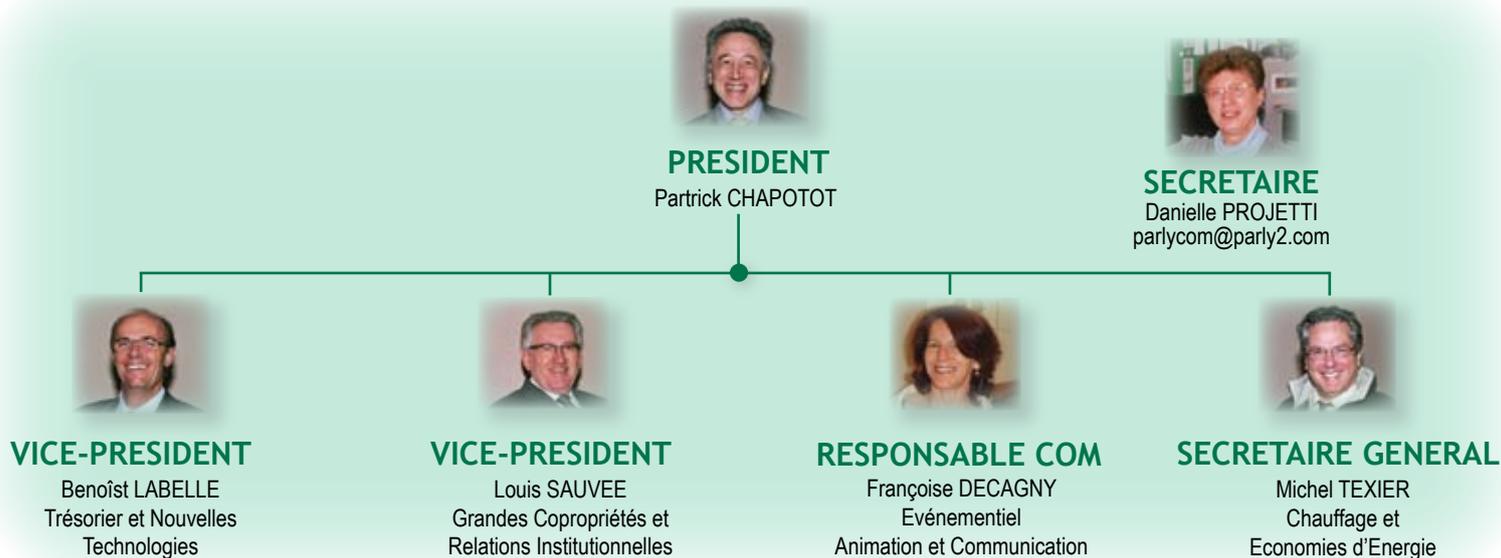
01 39 55 22 41

Le bureau du Conseil Syndical Principal

Toutes les résidences de Parly 2 sont réunies au sein du Conseil Syndical Principal. Celui-ci est composé d'un représentant de chaque résidence : le délégué bénévole est élu pour trois ans en Assemblée Générale. Comme pour les Conseils Syndicaux Secondaires, sa mission est de veiller à la bonne gestion du Syndic, notamment en ce qui concerne les parties communes de l'ensemble de Parly 2 (espaces verts, piscines, eau chaude, chauffage, etc.).

Le bureau : Elus en décembre 2006, ses membres forment le Bureau du Conseil Syndical Principal (CSP). Ce sont des bénévoles élus pour trois ans parmi les délégués du CSP. Le Président du Conseil Syndical Principal est nommé parmi les membres du Bureau du CSP. La mission du Bureau est de conduire et de nourrir les réunions du CSP et d'animer les commissions. Devant l'importance de la copropriété

(environ 7 500 logements pour près de 300 immeubles) et soucieux de valoriser votre patrimoine, le Conseil Principal et son bureau se sont dotés de commissions spécialisées thématiques, permettant d'étudier et de préparer les dossiers. Il y a plus de 100 bénévoles au Conseil Syndical Principal et plus de 300 aux Conseils Syndicaux Secondaires qui travaillent pour donner à Parly 2 un cadre de vie agréable et de qualité exceptionnelle. ●

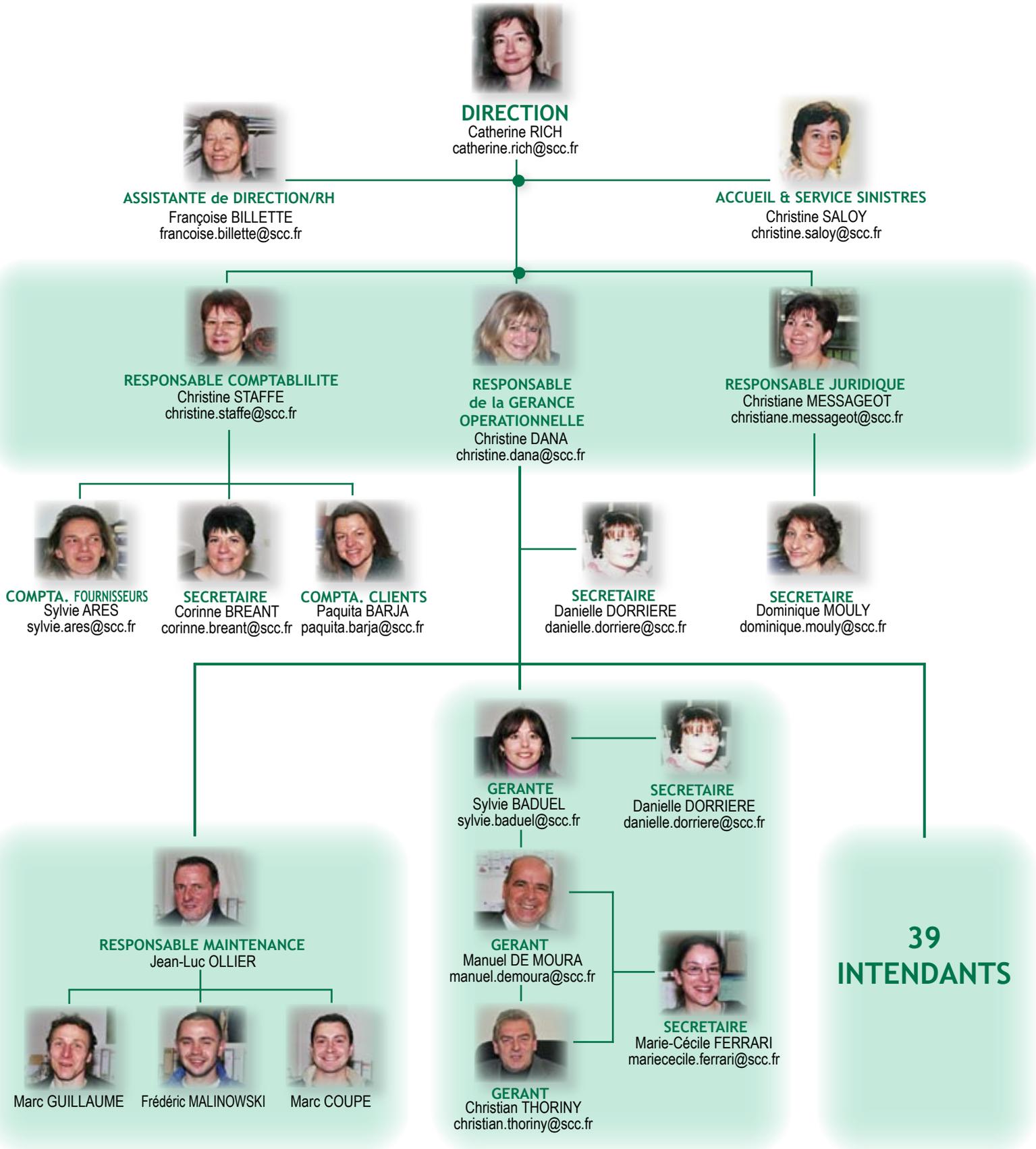


Liste des représentants des copropriétaires

AUTEUIL	M. GUERIN	●	ODEON	M. CASTELLANI
BAGATELLE	M. GRILL		OPERA	M. BEAUFILS
BRETEUIL	M. CAHIN	●	ORANGERIE	Mme LECLUSE
CHAILLOT	Mme DECAGNY		ORSAY	M. DOURLENS
CONCORDE	Mme BILGER	●	PALAIS ROYAL	M. VIALLA
DAUPHINE	M. CHAPOTOT		PASSY	M. LECLERC
ETOILE	M. LE TROQUER	●	PRE-CATELAN	M. LABELLE
FOCH	M. LE ROUX	●	RANELAGH	Mme FRUHINSHOLZ
GABRIEL	M. DAVIGNON		RIVOLI	M. ROBIN
GARAGES G1	M. CHOUQUARD	●	ST AUGUSTIN	M. MARCHAND
GEORGE V	M. VIDAL		ST CLOUD	M. SAUVEE
IENA	Mme COQUIER	●	ST GERMAIN	M. HERVE
LA MUETTE	M. LEGRAND		ST HONORE	M. PATANCHON
LONGCHAMP	M. DU PATY	●	ST JAMES	M. CASTET-BAROU
LOUVRE	M. PEUMERY		ST MICHEL	M. ERNESTY
MAILLOT	M. BUSCH	●	SOLFERINO	M. LEFEBVRE
MONCEAU	Mme TARDY	●	TROCADERO	M. DE LAVERGNE
NEUILLY	M. TEXIER	●	TUILERIES	M. LOUDET



Service Gérance



Le service gérance est situé dans l'immeuble du CPH : 2, avenue Charles de Gaulle 78150 Le Chesnay. Tél : 01 39 55 55 45.
Les bureaux sont ouverts du : Lundi au jeudi de 9h à 17h30 / Vendredi de 9h à 17h. Le gérant qui a la charge de votre résidence est à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous pour répondre à vos questions.

Participation aux Assemblées Secondaires 2006

Les assemblées secondaires des résidences se sont tenues comme à l'accoutumée de début octobre à mi décembre. Le taux de participation est toujours inégal, de 46,18% à 79,71 !.

Un soir par an, vous avez la possibilité de vous retrouver, d'exprimer vos opinions par votre vote, d'évoquer vos idées et tous les sujets qui vous tiennent à cœur pour votre résidence. Est-ce trop demander ? Pensez à vous exprimer en envoyant votre pouvoir, si vous ne pouvez être présent.

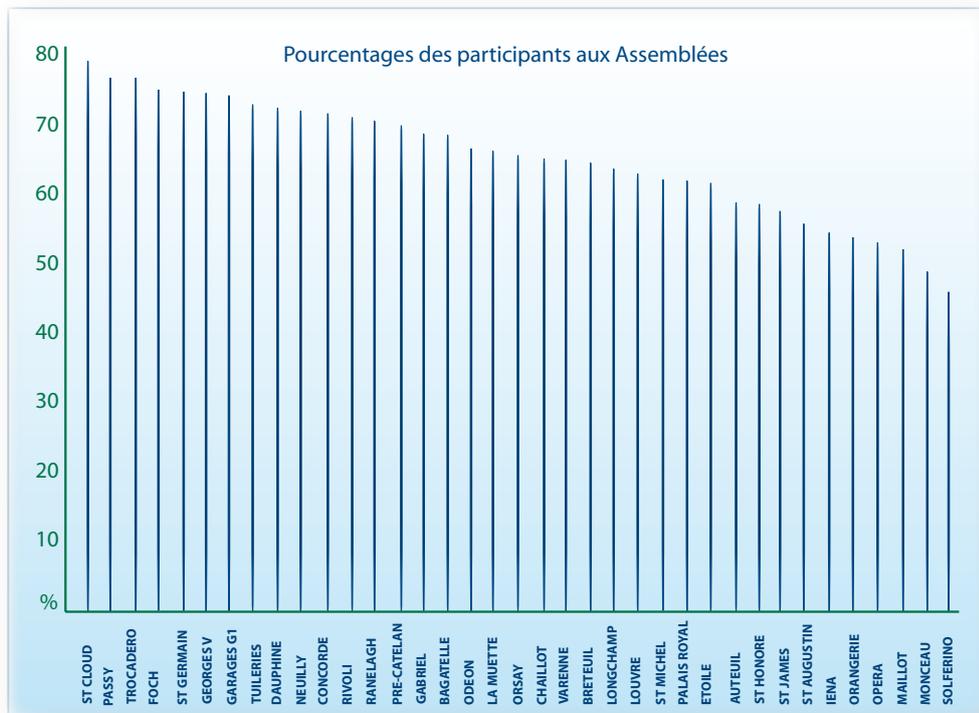
Cette année les décisions "travaux" les plus importantes pour la plupart de vos résidences concernaient les ascenseurs.

En effet, la loi du 2 juillet 2003 a élaboré des mesures destinées à renforcer la sécurité des ascenseurs; ces mesures concernent trois domaines :

- Equiper les ascenseurs existants de nouveaux dispositifs de sécurité.
- Adopter un nouveau contrat d'entretien conforme à de nouvelles exigences en matière de maintenance.
- Soumettre tous les ascenseurs à un contrôle périodique par un organisme neutre.

Les décisions à prendre en assemblée générale des syndicats secondaires concernaient le premier point; il s'agit d'installer sur les appareils anciens les mêmes dispositifs de sécurité obligatoires que sur les appareils neufs.

Le décret du 9 septembre 2004 et son arrêté du 18 novembre 2004 ont prévu dix sept mesures à mettre en œuvre pour éliminer les risques majeurs, avec trois dates butoir pour réaliser ces travaux, 3 juillet 2008, 3 juillet 2013 et 3 juillet 2018.



A chaque date correspond une liste de dispositifs à mettre en œuvre.

Dispositifs obligatoires au 3 juillet 2008 :

- Serrures palières conformes.
- Dispositif de protection contre les actes de vandalisme.
- Protection contre le choc de fermeture des portes.
- Fermeture de la gaine.
- Parachute de cabine et limiteur de vitesse en descente.
- Installation d'une tôle chasse-pieds fixe ou télescopique.
- Commande de manœuvre d'inspection et d'arrêt.
- Sécurisation de l'accès au local technique.
- Meilleure fermeture de la gaine pour les visites d'inspection.

A Parly 2, bon nombre de résidences, en fonction de leur âge, avaient déjà entamé des travaux de modernisation de leurs ascenseurs; certaines résidences doivent seulement installer la tôle chasse-pieds télescopique qui n'existe sur aucun appareil; certaines résidences ont préféré voter les travaux 2008, et attendre pour le reste les échéances suivantes, le coût de ces travaux étant important; certaines résidences ont préféré proposer au vote la totalité des travaux de mise en conformité.

Enfin, quelques résidences ont préféré attendre leur assemblée 2007, mais attention, ces travaux sont obligatoires et devront être terminés au plus tard le 3 juillet 2008; il ne semble pas pour l'instant que le législateur envisage d'accorder des délais supplémentaires. ●

Les diagnostics obligatoires

La liste des certificats et diagnostics techniques à fournir actuellement en cas de vente d'un bien immobilier est de plus en plus importante.

Ainsi, la vente d'un bien immobilier nécessite désormais l'établissement préalable par un professionnel de divers constats, états, et autres diagnostics : le certificat loi CARREZ, le diagnostic amiante, le constat des risques d'exposition au plomb, l'état parasitaire, l'état des risques naturels et technologiques, ainsi que le dernier en date, le diagnostic de performance énergétique.

Le diagnostic de performance énergétique prévu par le décret du 14 septembre 2006 est la transposition d'une directive européenne issue du protocole de Kyoto pour lutter contre les gaz à effet de serre. Il s'applique depuis le 1^{er} novembre 2006 à tout bâtiment existant faisant l'objet d'une vente. Il permet à l'acquéreur d'être informé sur les caractéristiques thermiques du bien qu'il achète, sur ses consommations d'énergie.

A partir du 1^{er} novembre 2007, un diagnostic gaz sera nécessaire, et la loi ENL (Engagement National pour L'habitat du 13 juillet 2006) prévoit également un état de l'installation intérieure d'électricité.

Tous ces documents seront regroupés dans un dossier technique à partir du 1^{er} novembre 2007. Pour vous aider, vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de ces différentes obligations.

Les résidences de Parly 2 ne sont pas concernées par le constat des risques d'exposition au plomb.

Catherine RICH

LISTE DES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES POUR LA MISE EN VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

LOI CARREZ	AMIANTE	PLOMB	TERMITES	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	PERFORMANCE ENERGETIQUE
APPELATION					
Certificat Loi Carrez	Diagnostic Amiante	Constat des risques d'exposition au plomb	Etat parasitaire	Etat des risques naturels et technologiques	Diagnostic de Performance Energétique (D.P.E.)
OU					
Tous les départements	Tous les départements	Tous les départements	Zone à risque délimitée par arrêté préfectoral	Tous les départements	Tous les départements
QUAND					
Promesse de vente	Promesse de vente	Promesse de vente	Promesse de vente	Promesse de vente	Promesse de vente
QUELS BIENS					
Lot de copropriété de plus de 8m ² sauf lot annexes	Tous les biens dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/97	Tous les biens construits avant le 01/01/49	Tous les biens y compris les terrains à bâtir	Tous les biens bâtis ou non, sur les communes répertoriées à risque par les Préfets	Tous les biens bâtis de plus de 50m ² de S.H.O.B.
CONSEQUENCES					
Si non-joint Promesse de Vente Nulle. Si la différence de superficie est > à 5% le prix est baissé en %	Si négatif : RAS. Si positif : la production d'un état par le vendeur l'exonère de la garantie vices cachés. L'achat se fait en connaissance de cause	Si négatif : RAS. Si positif : la production d'un état par le vendeur l'exonère de la garantie vices cachés. Il peut y avoir une obligation d'effectuer les travaux	Si négatif : RAS. Si positif : la production d'un état par le vendeur l'exonère de la garantie vices cachés. L'achat se fait en connaissance de cause	La non production d'un état par le vendeur peut entraîner une baisse de prix ou l'annulation de la Promesse de Vente en cas de présence de risque(s). L'achat se fait en connaissance de cause	La production du D.P.E. libère le vendeur de son obligation d'information

- Propreté des copropriétés - Bureaux - Magasins...
- Désinfection - Désinsectisation - Dératisation (agrément 3D n°IF00363)
- Hygiénisation des réseaux aérauliques (VMC et climatisation)
- Nettoyage et désinfection des colonnes vide-ordures



La signature de la propreté

Tél. : 01 53 72 74 15

Fax : 01 53 72 73 70

surnett@groupe-tfn.com

www.groupe-tfn.com

110, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS



Conseils pratiques de l'architecte de Parly 2

Conseils pratiques de l'architecte de Parly 2

PASSAGES D'EAU EN PARTIE BASSE DES MENUISERIES :

Nous sommes fréquemment appelés pour constater des passages d'eau au droit des menuiseries soit en partie basse de celles-ci, soit au niveau de coffres de volets roulants. Ces désordres peuvent provenir d'une altération des joints extérieurs, ce qui relève d'un entretien par la copropriété. Quelquefois ces désordres peuvent avoir pour origine le mauvais état d'entretien des menuiseries. Pour éviter ces désordres les copropriétaires doivent s'assurer de l'état des mastics intérieurs des vitrages ainsi que de la bonne étanchéité des assemblages des menuiseries. Le contrôle de ces éléments peut permettre

d'éviter, dans le temps, le pourrissement des bois et le remplacement des menuiseries. Il est rappelé dans le règlement de copropriété de Parly 2 que l'entretien de la menuiserie est une partie privative.

DEGATS DES EAUX SITUES DANS LES PIÈCES HUMIDES :

Dans les salles de bains, il peut apparaître des écaillages en plafond et quelquefois des auréoles et passages d'eau. Cela peut être la conséquence d'un défaut d'entretien dû au voisin.

Pour éviter ces dégradations il est recommandé aux résidents de faire procéder à la vérification des joints d'étanchéité situés au pourtour des appareils sanitaires (baignoires, lavabos, éviers, douches, etc.). Cela concerne tout particulièrement les jonctions des baignoires, des douches et des revêtements qui y sont adossés (carrelage, faïence, pierre marbrière). Il est conseillé également de vérifier le bon encollage de ces revêtements et de leur étanchéité de façon à s'assurer qu'aucune humidité ne s'écoule derrière celui-ci. La réfection des joints et de ces revêtements peut éviter des désordres dans les appartements inférieurs.

Il est opportun également de faire une vérification régulière de l'étanchéité des robinetteries, siphons et évacuations des appareils sanitaires. En cas de réfection d'une salle de bains ou salle d'eau, la réglementation impose la pose de revêtement étanche sur les murs et sol des pièces.

PROBLEME PHONIQUE DES REVÊTEMENTS DE SOL :

Nous sommes souvent interrogés pour savoir s'il est possible de remplacer des revêtements de sol dans les pièces principales. Il est rappelé que tout nouveau revêtement qui est mis en place doit avoir au minimum les mêmes caractéristiques phoniques que le revêtement qui a été mis en place à l'origine de façon à éviter toute gêne avec le voisinage.

Il n'existe pas d'avis technique sur les matériaux vendus dans le commerce qui présenteraient les mêmes affaiblissements acoustiques des revêtements souples d'origine. La responsabilité de chaque copropriétaire peut être engagée.



Installation d'origine dans certains appartements

VERIFICATION DES TABLEAUX ELECTRIQUES DES LOGEMENTS :

Il est indispensable que les résidents s'assurent de la sécurité de leur installation électrique. Chaque installation possède un tableau électrique qui est muni de fusibles permettant de protéger chaque ligne électrique. Nos habitudes de vie entraînent l'utilisation d'un nombre croissant d'appareils ce qui peut entraîner une surchauffe des fils. Il est conseillé de faire appel à un électricien pour vérifier l'installation électrique et s'assurer que les disjoncteurs et fusibles sont conformes aux normes.

Il est rappelé que seuls les fusibles à rupture thermique ou à cartouche présentent une protection efficace des réseaux. ●

La sécurité électrique dans nos appartements

Lors du Conseil Principal du 18 janvier dernier, M. PERDRIOLLE, Directeur des Opérations PROMOTELEC, est venu présenter un dossier spécifique concernant les risques électriques. Créée en 1962, PROMOTELEC a la mission de promouvoir la sécurité et le confort dans les habitations.

Cet exposé général dans un premier temps s'est ensuite orienté sur notre copropriété et ses caractéristiques. Il est rappelé qu'un diagnostic de sécurité sera obligatoire en novembre 2007 dans le cas d'un bien en copropriété.

Les risques connus sont : électrocutions, brûlures, mutilations directes et incendies domestiques. La protection des personnes et des biens doit être considérée comme prioritaire.

Les cinq exigences fondamentales sont rappelées :

- 1) Présence dans les habitations d'un appareil général de commande et de protection facilement accessible,
- 2) Présence à l'origine de l'installation, d'au moins un dispositif différentiel de sensibilité appropriée,

- 3) Présence, sur chaque circuit, d'un dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs,
 - 4) Présence d'une liaison équipotentielle et respect des règles liées aux volumes dans chaque "pièce d'eau",
 - 5) Absence de matériels proscrits ou présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension.
- 99 % des logements analysés présentent au moins une anomalie. Les anomalies sont moins fréquentes pour les logements d'après 1974.

Pour ce qui concerne Parly 2, les installations électriques des appartements ont pour la plupart plus de trente ans et présentent un niveau d'usure normal. Une partie des résidences de Parly 2 pourrait être conforme aux différentes normes de sécurité décrites compte-tenu de l'anticipation du promoteur de Parly 2 en matière de sécurité.

Il convient cependant d'être attentifs aux aspects suivants en fonction des dates de construction des résidences :

- Type de disjoncteur en place,
- Branchement et distribution de la terre pour chacun des lots,
- Protection de l'utilisateur, notamment pour les pièces d'eau,
- Modifications réalisées par les propriétaires successifs,
- etc.

Quelques diagnostics seront mis en œuvre dans chacune des résidences de Parly 2 afin d'établir un premier état des lieux. Par la suite, une opération plus générale sera proposée aux copropriétaires qui souhaiteraient faire évaluer leur installation.

Parlysiens, la sécurité est l'affaire de chacun d'entre nous ! Restez branchés ... mais en toute sécurité.

La brochure "**Faites faire un bilan de votre installation**" est insérée dans cette Lettre.



À la CaixaBank, votre compte courant vous rapporte

1,50 %*
intérêts calculés chaque jour.

Avec le Compte Rémunéré Caixa, l'argent disponible sur votre compte courant est rémunéré à l'un des taux les plus intéressants du marché.

Contactez nos Conseillers de l'agence de **Versailles**
26 rue de la Paroisse - Tél : 01 34 61 69 99

soyez curieux

Ben

www.caixabank.fr



Questions → Réponses

Les plus anciens des résidents reconnaîtront ces informations, mais ce sont les réponses aux questions qui reviennent le plus souvent aux membres du Conseil Principal et des conseils secondaires.

Question I

“Pourquoi n’y a-t-il pas de compteurs d’eau individuels à Parly 2 comme cela semble être imposé pour les constructions nouvelles ?”

Réponse :

Les installations de Parly 2 ont été réalisées de façon à minimiser les tuyauteries horizontales à l’intérieur des appartements. En conséquence ce ne sont pas deux arrivées par appartement (eau froide + eau chaude) mais jusqu’à douze arrivées pour les plus grands appartements. Ce sont donc 50 000 à 60 000 compteurs qu’il faudrait installer et relever annuellement. Une dépense colossale injustifiée.

Question II

Comment peut-on faire des économies de consommation d’eau à Parly 2 ?

Réponse :

Un robinet qui goutte, une chasse d’eau qui “chante” et ce sont des mètres cubes d’eau consommés en pure perte. A Parly 2, un contrat général d’entretien avec la société AQUAGEST permet à chacun de faire entretenir gratuitement la robinetterie de son

appartement au titre de ce contrat collectif payé dans vos charges alors n’hésitez pas à signaler vos problèmes à l’intendant qui fera intervenir les spécialistes.

Les autres sources de perte sont les fuites sur les canalisations enterrées qui alimentent les immeubles. Ces fuites ne deviennent apparentes que lorsqu’elles sont très importantes. Depuis plus de 15 ans nous traquons ces fuites par un relevé mensuel de compteurs d’eau existants qui est comparé systématiquement aux consommations précédentes. Toute augmentation anormale déclenche une recherche de fuite. C’est ainsi que l’on a pu observer une baisse de la consommation globale de plus de 30% sur cette période.

Question III

L’eau à Parly 2 est très calcaire, elle entartre rapidement les équipements (douche, machine à laver, etc.) Pourquoi n’y a-t-il pas d’adoucisseurs d’eau collectifs ?

Réponse :

Il ne peut y avoir un adoucisseur collectif car c’est interdit par la D.D.A.S.S. pour l’eau qui peut être utilisée pour la cuisson des aliments. En revanche, l’eau chaude sanitaire (E.C.S.) est traitée par un procédé qui diminue les dépôts calcaires et agit comme anti corrosion pour les canalisations. C’est pour cela qu’il

est déconseillé d’utiliser l’eau chaude pour la cuisson des aliments. Ceux qui envisageraient d’installer un adoucisseur privé doivent penser qu’il y a plusieurs arrivées d’eau dans leur appartement.

Question IV

Comment est-on chauffé à Parly 2 ?

Réponse :

Malgré les nombreux articles peut-être un peu trop détaillés et donc pas trop lus, nombreux sont les résidents qui nous posent cette question. Votre appartement est chauffé par des serpents intégrés au sol et au plafond ou circule de l’eau chauffée suivant le besoin à la manière d’un radiateur de chauffage central. Le combustible utilisé pour chauffer l’eau de chauffage et l’ECS est le gaz naturel. Il nous est vendu au tarif industriel nettement moins cher que le tarif domestique.

Question V

J’ai trop chaud ou trop froid en PERMANENCE dans mon appartement, que faire ?

Réponse :

Il faut consigner le défaut sur le cahier de réclamation de votre intendant qui se chargera de lancer la procédure de vérification auprès du chauffagiste. Vous serez tenu informé des actions entreprises. ●

Michel TEXIER

30 mai 2007

Assemblée Générale annuelle du Syndicat Principal et de la SAIC

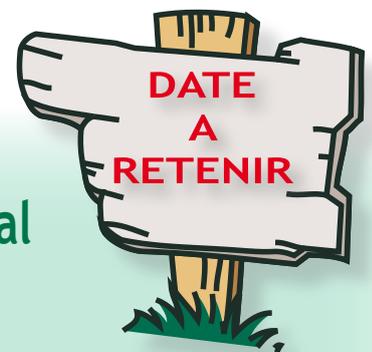
Au Théâtre Nouvelle France du Chesnay

VENEZ NOMBREUX... PARTICIPEZ...

Si vous ne pouvez pas participer

Pensez à transmettre votre pouvoir à temps au mandataire de votre résidence.

Il s’agit de la vie de la copropriété de Parly 2 et par votre vote, vous pourrez exprimer vos choix.



Qu'en est-il du projet de rénovation du Centre Commercial Parly 2 ? Denis Bodhuin (Directeur du Centre), répond à nos questions



On n'entend plus beaucoup parler de votre projet de rénovation, avez-vous des contretemps ?

Des contretemps, non ! Besoin de temps oui ! Comme nous vous l'avons expliqué et présenté lors de nos différentes interventions cette rénovation accompagnée d'une extension est un projet complexe et ambitieux. Nous vous avons parlé des structures juridiques et décisionnelles de notre Centre de nombreuses fois et je ne reviendrai pas sur ce sujet qui nécessite sous l'élan de Rodamco Europe de nombreuses assemblées, concertations, et consultations. Nous y travaillons avec ardeur et volonté. La machine est aujourd'hui en route et l'on ne parle plus de projet mais bien de réalité concrète, toutes nos équipes sont sur le pont : Le 8 juin 2006 lors de notre grande AG du Syndicat Principal de Parly 2 (Chesnay-Trianon) nous avons voté l'autorisation de la réalisation de travaux de rénovation et d'extension du Centre Commercial Parly 2. Le 27 juillet 2006 lors de l'AG de l'ensemble des copropriétaires du Centre Commercial de Parly 2 nous avons obtenu à l'unanimité l'autorisation du dépôt du permis de construire et CDEC* avec approbation de l'APS*. Le 1^{er} décembre 2006 nous avons déposé le permis de construire. Puis le 10 décembre nous avons déposé la CDEC. Les choses avancent et à grands pas, sans oublier les démarches auprès des mairies concernées, du Conseil Régional et départe-

temental concernant le nouvel accès via la RD 186 en face de Truffaut, Décathlon et Habitat pour désengorger les autres entrées à Parly 2.

Plus précisément, pouvez-vous donner une date de début de travaux et de mise en œuvre de ce projet ambitieux ?

Oui, les premiers travaux préparatoires au chantier et à ce grand projet débiteront dès le troisième trimestre 2007. Actuellement nous préparons les descriptifs, les cahiers des charges,... en vue des appels d'offres au début de l'été. Les travaux se dérouleront en différentes phases que nous sommes en train de définir, de façon à minimiser les nuisances et permettre le bon fonctionnement du Centre Commercial, car je vous rappelle que celui-ci, bien évidemment, ne fermera pas durant les travaux. Début 2008 débutera réellement l'ensemble de la rénovation : les travaux sur les accès, les parkings et la rénovation proprement dite du Centre, avec cette grande verrière de 115 m de long, la nouvelle place Concorde et un nouveau mail de liaison. Aujourd'hui nous estimons que 24 à 30 mois seront nécessaires pour réaliser ce projet. Nous avons chez Rodamco Europe une grande expérience de ce type de rénova-

tion avec La Part-Dieu à Lyon (en 2001) et Villeneuve 2 à Lille (en 2006) par exemple, donc des équipes à la fois rodées et expérimentées.

Envisagez-vous de nous présenter en détail l'évolution de ce projet de rénovation et d'extension de Parly 2 ?

L'ensemble de la Copropriété de Parly 2 a été informé en avant-première lors de l'exposition qui s'est tenue dans vos locaux les 2 et 3 juin, par des articles dans le N°58 de votre revue, par des dossiers exhaustifs remis aux Présidents de vos syndicats secondaires et par les différents documents explicatifs annexés à la convocation de l'AG du 8 juin 2006.

Depuis cette date, nous avons retravaillé deux maquettes en volume du projet et un film de la visite virtuelle en 3D de votre futur Centre Commercial. Un espace d'exposition présentant en détail le projet sera mis en place au 4^e trimestre 2007 dans le Centre Commercial.

Je vous rappelle que le site Internet www.lenouveauparly2.fr est toujours à votre disposition pour vous informer et poser vos questions. Avant la fin de ce trimestre il sera remis à jour et enrichi avec l'évolution de ce projet.



Place Luxembourg (accès au nouveau mail de liaison)

Centre Commercial ?

D'ici là, qu'allez-vous faire pour améliorer les services et la qualité du Centre Commercial ?

Nous en avons parlé dans votre journal ; nous avons déjà revalorisé le fléchage des parkings souvent délaissés même avec 1 200 "places disponibles". Ce sont ces fameux panneaux rose ou fushia qui vous guident pour trouver un stationnement immédiat. Je crois que pour cette période de Noël et des soldes, ils ont démontré leur efficacité en complément de nos agents de circulation supplémentaires.

Avant le printemps 2007, nous aurons changé et réorganisé l'ensemble des panneaux directionnels des parkings. Ils sont parfois confus et manquent de cohérence, voir de lisibilité. Nous en sommes conscients. Nous avons donc décidé de les repenser tous pour accroître leur efficacité et leur homogénéité. Dans trois mois, ce sera fait. A ce propos, nous comptons sur vous tous pour respecter les sens de circulation. Nous sommes bien conscients que chacun a ses habitudes ; mais parfois pour le bien de la communauté il est nécessaire d'apporter quelques évolutions... Pour le confort de chacun dans le Centre, en complément de l'optimisation des circulations et du stationnement, nous allons modifier l'ensemble des aires de repos.

Nous souhaitons les rendre plus agréables, conviviales et plus chaleureuses. Nous avons opté pour un style de fauteuils type "club" avec un sol chaleureux et des bacs à plantes ou fleurs qui ne pourront pas vous laisser indifférents... Ce sera chose faite dans 15 jours.

Pensez-vous que ce soit suffisant pour rendre attractif et agréable notre Centre Commercial en attendant la rénovation ?

C'est une bonne question ! Toujours plus et encore plus... Je vais vous surprendre ; mais nous n'avons rien oublié. Nous n'allons pas nous arrêter à tout cela en attendant, avec l'ensemble des commerçants, l'achèvement de la rénovation pour 2010. C'est bien évident.

Il s'agit de notre cœur de métier : la vie et le dynamisme d'un Centre Commercial. Nous avons un grand événement à très court terme, car vos commerçants souhaitent avec nous anticiper cette rénovation. Une belle surprise se prépare... Je ne peux pas vous en dire plus ; mais notez dans vos agendas la date du 15 mars.

Merci à Denis Bodhuin pour ces précisions et notons le 15 mars dans nos agendas.



* CDEC : Autorisation administrative pour la création de commerces.

* APS : Avant Projet (architectural) Sommaire.



Tél. 01 45 21 67 67 - Fax. 01 45 21 67 68

e-mail. cgpg@cgpg.fr

11 bis, rue Jean-Jacques ROUSSEAU - TSA 40004 - 94203 IVRY-SUR-SEINE Cedex
CGPG - SAS au capital de 504 000 € - SIREN 315 279 364 RCS Créteil - FR 28 315 279 364

Paroles de Parly

Ouvertures exceptionnelles !

Mardi 8 mai (fête de la Victoire) – Jeudi 17 mai (Ascension)
Lundi 28 mai (Pentecôte)

Programme des animations

C'est déjà reparti pour le spectacle de GUIGNOL :
TOUS LES 1^{er} MERCREDI de chaque mois (sauf août),
le théâtre de Guignol et Frédi la grenouille vous donnent rendez-vous
à 11h30, 14h30 et 16h.



“Si Parly m’était conté”

Depuis septembre 2005, les visiteurs de Parly 2 ont eu l’occasion de suivre les traces de Louis XIV et de sa cour dans l’animation “le costume du Roi Soleil” ; ils se sont vu plongés dans un univers bucolique grâce à “la fantastique cabane de Papy Paul” et ils ont pu se remémorer toutes les pièces de théâtre de Molière avec “mes mercredis avec Molière”.

Le succès est allé en grandissant depuis le début et ces mercredis créatifs semblent devenus incontournables et sont rentrés dans le paysage des animations régulières proposées par les commerçants du centre.

Afin de continuer sur cette lancée, nous avons le plaisir de vous proposer une nouvelle animation qui s’inscrit dans une continuité, tout en se démarquant par quelques originalités, afin de toujours vous surprendre et surtout surprendre vos enfants :

En effet, qui n’a pas rêvé d’être une petite souris et de pouvoir se faufiler dans un monde où tout serait trop grand ? Grâce aux pouvoirs de Merlin l’Enchanteur, les enfants de Parly 2 peuvent avoir ce privilège : chaque mercredi, un conte leur est narré, et une activité manuelle en rapport avec le conte leur est proposée.

Pour en savoir plus, rendez-vous place de la fontaine (dans l’allée qui mène à la Fnac).
Séances à 14h, 15h30 et 17h tous les 2^e, 3^e et 4^e mercredi de chaque mois... jusqu’en juin.

En MARS...

Parly 2 va vous étonner...

Parly 2 va vous faire rêver...

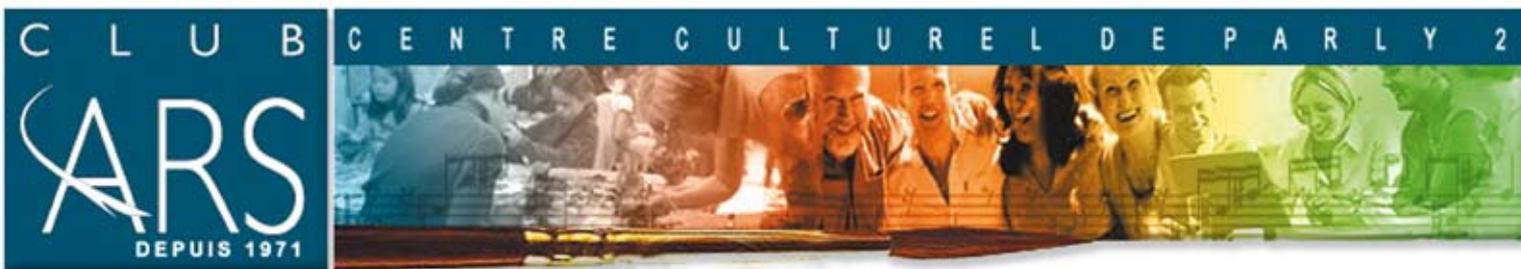
Parly 2 va vous gâter et vous offrir des cadeaux...

Parly 2 va vous enthousiasmer...

***Vous voulez en savoir plus...rendez-vous du 15 au 24 mars dans votre centre commercial !
Et surtout ne ratez pas notre grande soirée jeudi 15 mars de 18h à 22h (nocturne exceptionnelle)***

Pour tout connaître sur le Centre Commercial Parly 2, n’oubliez pas notre site internet : www.parly2.net

Et si vous désirez nous contacter : acparly2@parly2.net ou 01 39 54 30 45



Il est encore possible de participer à beaucoup d'activités, renseignez-vous au Club Ars.

Animations jeunes

Pendant les petites vacances scolaires : ateliers d'arts manuels (modelage, peinture, cartonnage...) pour les enfants de sept à onze ans un ou plusieurs après-midi par semaine de 14h à 17h (9 € goûter compris).

Stages de photos numériques

Si vous avez un appareil numérique, venez suivre des cours : les possibilités sont infinies avec votre ordinateur et les logiciels fournis avec votre PC (Photoshop) : retouches de photos, fabrication d'albums, catalogues, diaporamas, restauration de photos abîmées etc.

Théâtre

3 avril : Vive Bouchon.

Sortie de fin d'année

12 juin : visite du château de Grosbois.

Dîner d'œnologie

Jeu. 15 mars : découvrez l'excellence des vins portugais 33 €.

Conférences

Par F. vanHaecke avec diapositives (sans inscription) les mardis à 14h (10 €)

13 mars : "Argent et œuvres d'Art".

22 mai : "arbres et fleurs": histoire et symbolique.

Lundi 2 avril : **Visite** de l'Ambassade de Roumanie à Paris, à 14h (10 €).

Dîner-conférence

Au Club Ars animé par L. Chanchorle avec projection (25 €).

Mercredi 21 mars à 20h : L'histoire des portraits en peinture.

Mercredi 23 mai : "Art et Littérature".

Conférence d'Andrée Lhuillier

Lundi 26 mars à 20h30 : "le graphisme, la couleur et l'homme" (entrée libre, réservation au Club Ars).

Andrée Lhuillier, architecte DPLG et urbaniste, s'est consacrée à l'aquarelle

depuis 1977. Lauréate de nombreux prix, elle est l'auteur d'un "Grand Livre de l'Aquarelle" (Ed. Sélection du Reader Digest).

Elle a été présidente du Club Ars où elle a enseigné l'aquarelle, ce qu'elle fait maintenant à Vaison la Romaine.

Elle nous expliquera l'interprétation par le cerveau humain de tout graphisme et de toute couleur, phénomène complexe dont elle nous fera prendre conscience à partir du Petit Prince et de son mouton. Depuis les œuvres peintes ou dessinées par l'Homo Sapiens, nous découvrirons les évolutions des techniques de l'Art et la naissance de la peinture.

Visites de musées ou expositions

Accompagnées par L.Chanchorle
Vendredi 6 avril à 11h : Musée des Arts Décoratifs.

Jeu. 7 juin : Louvre, département sculpture.

Expositions

Du 6 au 18 mars : Laques, encres, objets décoratifs. D. Mairand a depuis toujours eu une passion pour les Arts. Ayant vu au Grand Palais l'exposition "encre de Chine sur soie et or" et "Impressionnisme des grands maîtres", il prend des cours d'aquarelle, de gouache, d'huile et de lavis. Il étudie avec un maître de laque de Chine traditionnelle et contemporaine. Ce sera une véritable épreuve de patience, d'humilité et de volonté qui lui font retrouver les gestes, les matières et les pratiques d'autres siècles.

Ses moments de doute et de solitude, il les dissipe en nuages d'or, d'une poudre qu'il disperse harmonieusement sur de somptueux décors.

Du 20 mars au 30 juin : **Expositions** de tous les ateliers adultes et enfants, en peinture, arts manuels et artisanat.

Journée Portes Ouvertes

Mercredi 13 juin de 10h à 18h : Exposition et démonstrations d'artisanat par les

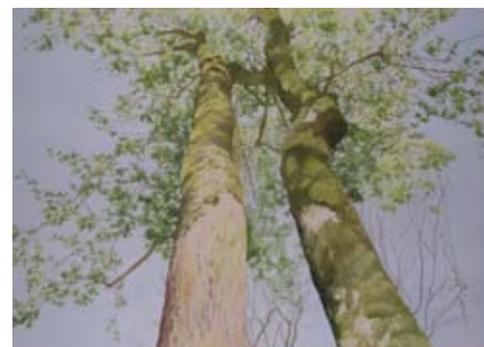
professeurs, découverte de nouvelles activités (paillage, cannage, origami). Inscriptions pour tous les cours.

Françoise LERIDON

Accueil : Résidence Auteuil-Trocadéro
Lundi au Vendredi de 9h à 12h & 14h à 18h.

Tél. 01 39 54 43 47 - Fax 01 39 54 08 87

www.clubars.com - email club.ars@wanadoo.fr



A. Lhuillier

D. Mairand



Venez-nous rendre visite ou contactez-nous :



AGENCE DE PARLY 2 "SIEGE"

2, avenue Charles de GAULLE 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 54 43 46 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER a vu naître les résidences de Parly 2, les a vu grandir, et tout au long de leur histoire a été présent, avec ses deux équipes commerciales : l'une à l'agence du "Siège", l'autre à l'agence du "Centre Commercial" de Parly 2.

Deux équipes de douze négociateurs à votre écoute, constamment informés des nouvelles lois et réglementations en vigueur, et toujours disponibles pour trouver l'appartement que vous désirez ou vendre votre bien dans les meilleurs délais.



AGENCE DE PARLY 2 "CENTRE COMMERCIAL"

Centre Commercial Parly 2 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER c'est aussi, sur place pour les investisseurs, un Service Gestion-Location et un Service Location tous deux performants et qui vous déchargent de tous soucis.

CPH IMMOBILIER est incontournable à Parly 2.

Réseau CPH IMMOBILIER

40 AGENCES ET SERVICES LOCATION SUR PARIS ET LA REGION PARISIENNE

www.cph.fr